

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 20385

Numéro SIREN : 813 919 511

Nom ou dénomination : PSC EDEN ROCK

Ce dépôt a été enregistré le 03/05/2018 sous le numéro de dépôt 44540

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 03-05-2018

N° DE DEPOT : 2018R044540

N° GESTION : 2015B20385

N° SIREN : 813919511

DENOMINATION : PSC EDEN ROCK

ADRESSE : 102 avenue des Champs-Élysées 75008 Paris

DATE D'ACTE : 29-03-2018

TYPE D'ACTE : Procès-verbal

NATURE D'ACTE : Changement de président

PSC EDEN ROCK

Société par actions simplifiée au capital de 3.220.797 euros
Siège social : 102, avenue des Champs Elysées – 75008 Paris
813 919 511 R.C.S. Paris

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES
DES ASSOCIES
EN DATE DU 29 MARS 2018**

L'an deux mille dix-huit,
Le vingt-neuf mars,
A quatorze heures,

Les associés de la société PSC Eden Rock, société par actions simplifiée au capital de 3.220.797 euros dont le siège social est situé 102, avenue des Champs Elysées – 75008 Paris et ayant pour numéro d'identification unique le numéro 813 919 511 R.C.S. Paris (la "**Société**"),

Statuant sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la démission du Président ;
- Nomination d'un nouveau Président, en remplacement du Président démissionnaire ;
- Pouvoirs en vue des formalités,

Ont pris les décisions ci-après conformément aux dispositions de l'article 13.3.2 des statuts de la Société.

PREMIERE DECISION

Constatation de la démission de Monsieur Stéphane Caine de ses fonctions de Président de la Société

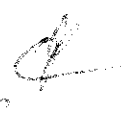
Les associés de la Société prennent acte de la démission de Monsieur Stéphane Caine de ses fonctions de Président de la Société avec effet à la date à laquelle la collectivité des associés de la Société procèdera à son remplacement (et, au plus tard, le 30 avril 2018).

Les associés de la Société décident à l'unanimité de renoncer expressément au délai de préavis de deux (2) mois prévu à l'article 10.1 des statuts de la Société.

DEUXIEME DECISION

Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire

Les associés de la Société décident à l'unanimité de nommer Monsieur Yves Caine, né le 26 juin 1934 à Bizerte, de nationalité française, demeurant 27, rue de Boulainvilliers 75016, en qualité de nouveau Président de la Société pour une durée illimitée avec effet à compter de la date de ce jour.

PC  AS

Les associés de la Société décident que Monsieur Yves Caine ne sera pas rémunéré au titre de ses fonctions de Président de la Société, étant précisé que Monsieur Yves Caine aura néanmoins droit au remboursement des frais raisonnables engagés par lui dans l'exercice de ses fonctions sur présentation de justificatifs appropriés.

Les associés de la Société prennent acte de ce que Monsieur Yves Caine a d'ores et déjà déclaré accepter ses fonctions et ne faire l'objet d'aucune mesure ni incompatibilité, susceptible de lui interdire l'exercice de ses fonctions.

TROISIEME DECISION

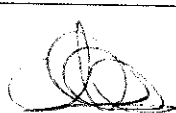
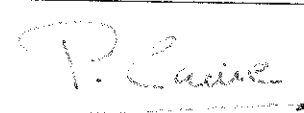
Pouvoirs en vue des formalités

Les associés de la Société donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et notamment au cabinet Jeausserand Audouard, 14 avenue de la Grande Armée – 75017 Paris et à SLC Conseils, en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité et de dépôt auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Paris.

* *

*

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après la lecture, a été signé par chacun des associés de la Société.

MONSIEUR PATRICE CAINE	
MADAME SONIA CAINE	
MONSIEUR ALEXIS CAINE-SEVIN A.S	
MONSIEUR JULIEN CAINE Représenté par Monsieur Patrice Caine et Sonia Caine	
MONSIEUR YVES CAINE Pour acceptation de ses fonctions de Président	<i>pour acceptation de ses fonctions de</i> <i>Président</i> 